


Projet agrivoltaïque de Presnoy



Bulletin d'information - Février 2021

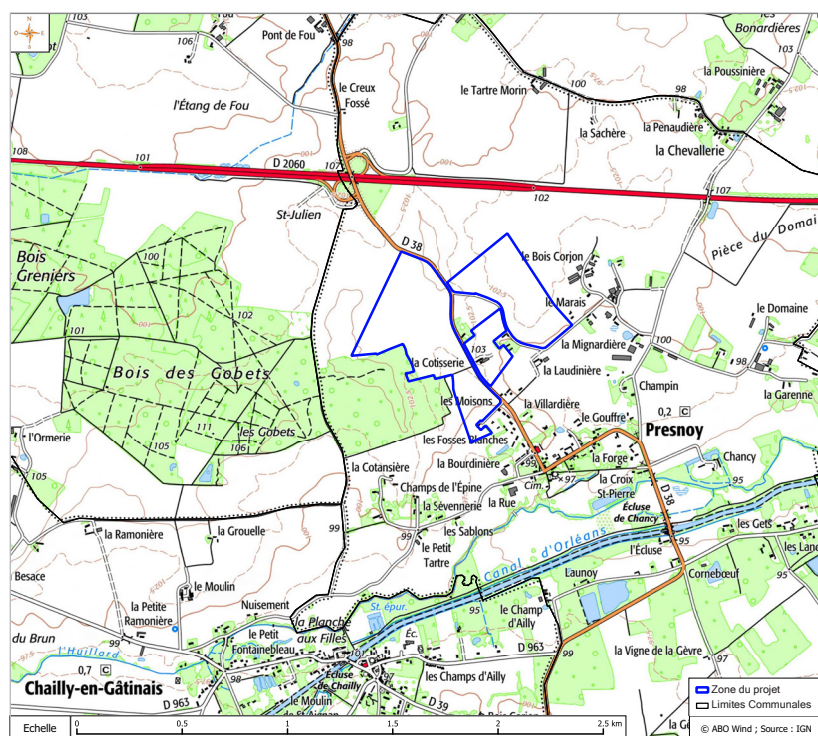
Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer notre démarche de développement du projet de parc agrivoltaïque, c'est-à-dire combinant une activité agricole d'élevage ovin de plein air et la production d'Énergies Renouvelables, sur le territoire de la Communauté de communes « Canaux et Forêts en Gâtinais », dans le département du Loiret et dans le périmètre de la commune de Presnoy.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin), ou via le formulaire « Foire à questions » de la page internet dédiée au projet :

 www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Projet agrivoltaïque de Presnoy

Localisation du projet - zone d'étude

La zone choisie résulte de l'identification d'un besoin d'amélioration des conditions de pâturage d'un cheptel ovin en plein air. La réalisation d'un parc photovoltaïque permettra de maintenir l'activité d'élevage de plein air, tout en abritant les animaux et en réduisant la mortalité due aux intempéries lors de l'agnelage. Tous les atouts pour concevoir un parc photovoltaïque sont réunis :



- Des conditions de planimétrie de terrain adaptées.
- L'évitement de zones écologiques protégées.
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité.
- Le renforcement d'une activité agricole adaptée et intégrée dans l'économie agricole locale.

La zone d'étude, dans le périmètre en bleu sur la carte, est une terre d'élevage ovin.

Pour valoriser l'utilisation du site, la synergie avec l'activité agricole actuelle a été renforcée. Elle permet de respecter la vocation agricole de ce terrain, propice à l'élevage ovin. Une convention a été signée avec l'éleveur pour assurer la continuité de son activité pastorale et l'amélioration du bien-être animal, tout en permettant l'entretien durable du couvert végétal de la centrale par pâturage.

La zone d'étude INITIALE représente une quarantaine d'hectares.

Printemps - Été 2020

- Études naturalistes : faune, flore, milieux naturels.
- Inventaires.
- Définition des enjeux.
- Consultation des services de l'État.
- Consultation de la chambre d'agriculture.

Automne - Hiver 2020

- Présentation au Conseil Municipal.
- Dimensionnement du projet.
- Étude préalable agricole.
- Étude paysagère.
- Étude d'impact.

2021

- Bulletin d'information.
- Finalisation du dimensionnement du projet.
- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Instruction du dossier.
- Enquête publique d'un mois.

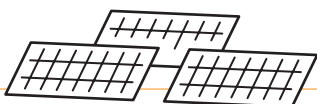
2022

- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.
- Finalisation du dossier de raccordement.

2023

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle porte sur plusieurs volets : le volet agricole, le volet paysager, le volet faune, flore et milieux naturels et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que le projet de parc photovoltaïque de Presnoy, y sont soumis avec évaluation environnementale.

Une étude d'impact est donc en cours de réalisation pour le projet.

Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants. A ce stade, le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé. Les enjeux sont globalement faibles sur l'ensemble du site d'étude.

Quelques zones d'enjeu modéré ont été identifiées à proximité des hameaux ou en lisière de forêt. L'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts restent à produire.



L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

L'étude préalable agricole

Au droit de l'article 28 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), du décret 2016-1190 du 31 août 2016, et la surface agricole prélevée dépassant 5 hectares, le projet est soumis à étude préalable agricole. Cette étude fait l'objet d'un avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

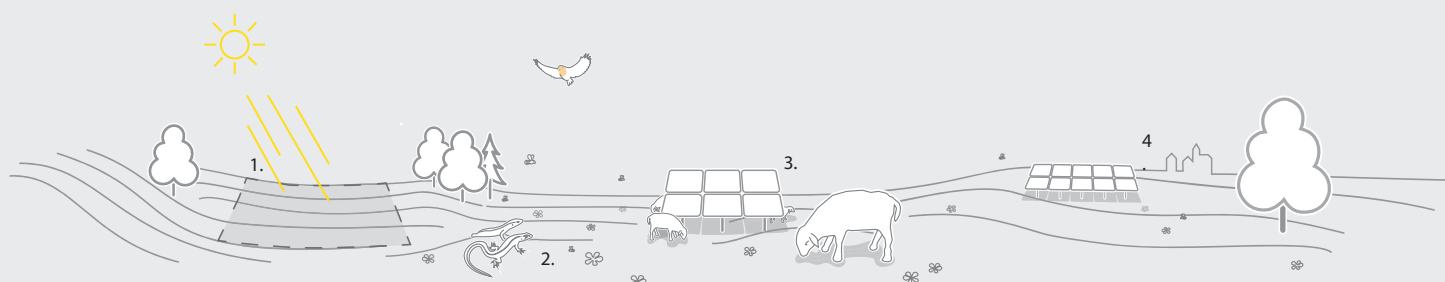
L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale est en cours.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet sur l'économie agricole locale. Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collectives, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.



Parc photovoltaïque de Malborn (Allemagne)

Développement d'un projet photovoltaïque



1. Potentiel du site

1 mois

- Mesurer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

2. Études naturalistes

6 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

3. Étude préalable agricole

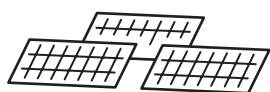
5 mois

- Étudier l'état initial agricole local.
- Déterminer les impacts du projet.
- Proposer des mesures de compensations collectives si besoin.

4. Étude paysagère

3 mois

- Analyser les paysages autour du projet.
- Intégrer le projet dans l'environnement paysager.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

Le projet agri-solaire

Sur l'ensemble de la zone d'étude, l'installation agrivoltaïque couplera une production photovoltaïque à une production agricole en permettant une synergie de fonctionnement.

Le couvert végétal sera entretenu par le pâturage ovin d'environ 700 à 800 brebis à l'année, issues de l'EARL La Mignardière, exploitation ovine en agriculture biologique.

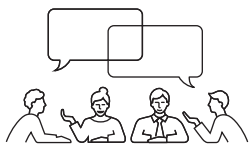
Afin de valoriser l'intérêt des surfaces où seront installés les panneaux photovoltaïques, la mise en place d'un système de pâturage dynamique rotatif est envisagée. Cette pratique pastorale responsable, moderne et innovante s'inscrit pleinement de la conversion de l'éleveur en agriculture biologique.

Le pâturage rotatif dynamique aura pour objectif la réalisation d'un cycle pastoral entre les parcelles concernées par les panneaux photovoltaïques et les parcelles qui en seront dépourvues. Le pâturage sous les panneaux présente de nombreux avantages à divers moments de l'année :

Une expertise technique agricole a été commandée à PatureSens, afin de préciser au mieux la synergie qui sera mise en place entre la production photovoltaïque et le pâturage du cheptel. L'étude préalable agricole en cours de réalisation permettra également d'analyser les retombées économiques du projet.



La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

La communication revêtira les formes suivantes :

- La création et mise à jour régulière d'une page web dédiée au projet :

 www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > **Projet agrivoltaïque de PRESNOY**

- La distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, à destination des acteurs locaux (riverains, habitants, élus, services de l'État).

De plus, lors de la procédure d'instruction du dossier de demande de permis de construire, la préfecture organisera une enquête publique.



Parc photovoltaïque de Kossos (Grèce)

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 120 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 339 MW pour alimenter environ 330 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1200 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Thomas Poitrenaud
Tél. : 02 46 85 01 64
thomas.poitrenaud@abo-wind.fr

Agence de Toulouse


Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay
45000 Orléans

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur